

# SEANCE ORDINAIRE DU 15 JUILLET 2021

L'an deux mil vingt et un, le quinze juillet, à 20 Heures 30, les membres du conseil municipal, sous la présidence de M. BERTREL Jérémy, Maire, se sont réunis dans la salle polyvalente La Charmille, compte tenu du contexte COVID, sur convocation qui leur a été adressée le 09 juillet 2021 conformément aux articles L.2121-10, L2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : Ms Jérémy BERTREL, Jean-Paul BREHIN, Lucie CHARPENTIER, Béatrice de FARCY de PONTFARCY, Romain LETREGUILLY, Philippe OGER, Didier PICHOT, Aurélien RICHARD, Carol-Anne SASSIER, Christophe TINNIERE.

Etaient excusées : Ms Régine BREHIN, Mélinda BRUNEAU, Raphaël LAMY, Vanessa MENARD, Fanny MEIGNAN.

Secrétaire : Mr Philippe OGER

Le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

Monsieur Oger souhaite apporter une précision concernant le sujet du recrutement de Mr LEVERRIER Yvon. La période d'essai est terminée. Mr LEVERRIER donne entière satisfaction. Son contrat est donc validé pour 1 an, éventuellement renouvelable un an.

## 1 - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION RELATIVE A L'ALSH AVEC LA COMMUNE DE MESLAY DU MAINE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la convention signée en 2020 avec la commune de MESLAY DU MAINE relative à l'accueil de loisirs. Cette convention permet aux enfants d'Arquenay de pouvoir fréquenter l'ALSH de Meslay moyennant une prise en charge par la commune d'Arquenay de la différence entre les tarifs appliqués pour les enfants domiciliés à Meslay du Maine et ceux appliqués pour les enfants domiciliés dans les autres communes. Cette convention était valable pour une durée d'un an. Il convient de la renouveler. La participation de la commune d'Arquenay suivant la situation familiale des enfants et de la prestation utilisée est la suivante :

Quotients	Journée			½ journée			Accueil matin et soir		
	1 <sup>ER</sup> enfant	2 <sup>ème</sup> enfant	3 <sup>ème</sup> enfant	1 <sup>ER</sup> enfant	2 <sup>ème</sup> enfant	3 <sup>ème</sup> enfant	1 <sup>ER</sup> enfant	2 <sup>ème</sup> enfant	3 <sup>ème</sup> enfant
Tranche 1	3.16 €	4.01 €	4.85 €	1.58 €	2.00 €	2.43 €	0.52 €	0.66 €	0.80 €
Tranche 2	3.95 €	5.01 €	6.07 €	1.95 €	2.48 €	3.02 €	0.65 €	0.82 €	1.00 €
Tranche 3	4.74 €	6.01 €	7.28 €	2.37 €	3.00 €	3.64 €	0.78 €	0.99 €	1.19 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accepte le renouvellement, dans les mêmes conditions, de la convention relative à l'accueil de loisirs avec la commune de Meslay du Maine.
- Précise que le terme cette convention est fixé au 31 août 2022.
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que toutes pièces inhérentes au présent dossier.

Monsieur OGER informe le conseil municipal de sa participation à une réunion organisée à l'initiative de la commune de Meslay du Maine, à laquelle toutes les communes conventionnées avec Meslay étaient conviées. Ensuite, il donne lecture au conseil municipal du document présenté lors de cette réunion d'information. Il apparaît que le nombre d'enfants domiciliés à Meslay Du Maine décroît régulièrement au profit des enfants des autres communes. La question de la charge financière de la commune de Meslay se pose. A l'avenir, il faudra être vigilant sur les évolutions de la tarification. La question de l'ouverture d'un ALSH à Arquenay pourrait éventuellement être posée.

Il est rappelé la convention avec la commune de BAZOUGERS qui est renouvelée par tacite reconduction, avec la participation financière suivante :

Quotients	Journée	½ journée
Tranche 1	3.01 €	0.24 €
Tranche 2	3.16 €	0.24 €

Monsieur le Maire présente ensuite le bilan de la fréquentation sur l'année scolaire 2020/2021 pour MESLAY DU MAINE. Le changement des rythmes scolaires impactera cette fréquentation et il sera nécessaires de prévoir le doublement de la dépense budgétaire pour la prochaine année scolaire.

## **2 – CONSEIL D'ECOLE**

Mr PICHOT présente le rapport du dernier conseil d'école.

Il y aura 70 élèves à la rentrée prochaine. L'organisation sera la suivante :

- Mme Millet : TPS – PS – MS – GS
- Mme Launay : CE1 – CE2
- Mme Bourd : CP – CM1 – CM2

### **Bilan financier de la coopérative scolaire**

En début d'année, presque la totalité des familles ont participé à la cotisation de 20€ par enfant pour financer nos sorties habituelles (cinéma, théâtre...). Pour cette année encore particulière, les élèves n'ont pu réaliser qu'une sortie au cinéma (sauf les CE2 qui en ont fait 2).

Les 2/3 de chaque sortie étant réglés par l'APE, sur une entrée à 3€, la part famille revient à 1€. Le car a été offert par la COMCOM de Meslay. Les familles qui ont participé à la cotisation ont donc à ce jour un solde de 19€ (sauf les CE2 (18€)) qui serviront l'année prochaine. Il ne sera donc pas demandé de cotisation à l'exception des nouveaux élèves qui arriveront à la rentrée ou aux familles qui n'ont pas souhaitées cotiser cette année.

### **Projet, Sorties scolaires pour l'année prochaine : L'EPS**

Il est prévu dès la rentrée les sorties EPS en participant aux activités sportives proposées par la communauté de commune de Meslay du Maine : Piscine, escalade, gymnastique (maternelle), voile, course d'orientation. En parallèle, le projet du petit Tour à vélo devrait être reconduit pour les CM. Ce projet ne peut se réaliser qu'avec une affiliation de la classe avec l'USEP de Laval. Par cette affiliation, la classe peut emprunter du matériel gratuitement. Une 2ème classe sera peut-être affiliée dès septembre.

L'équipe est en questionnement sur la possibilité de réaliser une classe découverte l'an prochain peut-être sur le Bois du Tay (53) organisée par l'USEP. A ce jour, rien n'est fixé, tout dépendra de la rentrée scolaire avec la crise sanitaire et du financement notamment accordé par l'association des parents d'élèves.

### **Travaux souhaités :**

- Enrobé autour de l'escalier métallique
- Création d'une ouverture pour rejoindre directement le dortoir par les sanitaires dont l'objectif étant d'utiliser les sanitaires du dortoir pour le quotidien des maternelles et transformer les sanitaires actuels en sanitaire conforme pour les élèves de CE (plus grands et fermés). Le nombre de toilettes serait donc augmenté pour ainsi répondre à l'augmentation des effectifs et avoir plus d'intimité pour les plus grands. Ce projet est réalisable techniquement. Les devis sont en cours.
- Nettoyage des façades
- Ordinateurs à réviser
- Rafraichissement de la peinture pour l'accueil périscolaire et de la classe de maternelle.
- Remplacer la porte extérieure de la classe de Mme Bourd
- Installation de détecteurs intrusion : la mairie est en attente de retour de subvention.
- Travailler sur l'attractivité de la cour
- Revoir le fonctionnement de La sonnette qui ne fonctionne pas convenablement.

### **3 – POINT SUR LA CREATION DE LA LIAISON DOUCE ARQUENAY-MESLAY**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'une réunion tripartite avec la commune de Meslay du Maine et la Communauté de Communes.

Il est prévu de charger l'ensemble du tracé en enrobé à froid afin de pallier les problèmes d'entretien à venir. A la demande de Meslay, le chemin de l'Hommeau ne bénéficiera pas de ce revêtement, le caractère pédestre voulant être conservé. Une sortie sur le chemin des Noyers est programmée, rallongeant le circuit de 400 mètres. L'entretien restera à la charge des communes. La commune de Meslay s'est engagée à remettre en état la partie du chemin de l'Hommeau qui restera pédestre.

La consultation des entreprises devrait avoir lieu en septembre.

Une réunion de commission de la communauté de communes est prévue semaine prochaine. Le but est de rédiger une charte pour cette première voie douce, qui sera la même pour toutes les créations à venir. Le choix du revêtement et de sa largeur pourra être différent en fonction de la nature des tronçons créés.

### **4- ORGANISATION D'UNE MATINÉE CITOYENNE EN SEPTEMBRE**

Pour des raisons de calendrier, celle-ci est prévue le 2 octobre de 8 h 00 à 12 h 00. Des flyers seront réalisés et distribués par la commission communication à la fin du mois d'août pour informer les citoyens. Plusieurs chantiers sont possibles sur inscription :

- Plantation d'arbres dans la haie du lotissement des Noyers
- Nettoyage des façades et antimousse à l'école
- Désherbage
- Peinture des bardages
- Etc. ....

### **5- SUJETS SUIVANT L'ACTUALITÉ EN COURS**

#### **Réouverture du commerce le 9 août**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le repreneur du commerce souhaite ouvrir le 9 août prochain ; la signature de l'acte de vente est prévue le 20 juillet.

#### **Festival de Jazz**

Celui-ci est prévu le 1<sup>er</sup> novembre à Champfleury, avec un repli dans la salle en cas de mauvais temps, sous réserve des conditions sanitaires....

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 45.

Suivent les signatures :

<b>NOM</b>	<b>SIGNATURE</b>	<b>NOM</b>	<b>SIGNATURE</b>
BERTREL Jérémy		MEIGNAN Fanny	Excusée
BREHIN Jean-Paul		MENARD Vanessa	Excusée
BREHIN Régine	Excusée	OGER Philippe	
BRUNEAU Mélinda	Excusée	PICHOT Didier	
CHARPENTIER Lucie		RICHARD Aurélien	
De FARCY de PONTFARCY Béatrice		SASSIER Carol-Anne	
LAMY Raphaël	Excusé	TINNIERE Christophe	
LETREGUILLY Romain			